



Département de la
Loire - Atlantique

Commune de
Clisson

Plan Local d'Urbanisme

Echelle : 1/7000 ème



CITADIA
Espace INGA, 110 parc Athènes
43100 Clisson
Tel : 04 94 18 97 18 - Fax : 04 94 18 97 19
citadia@citadia.com

P.L.U. approuvé le : 27/01/2011
Modifications n°1, 2 et 3 : 24/02/2011
Révisions simplifiées n°1, 2 et 4 : 24/02/2011
Modification n°4 : 20/09/2012
Révision simplifiée n°3 : 20/09/2012
Modification simplifiée n°1 : 28/03/2013
Modification n°5 : 27/06/2013
Modification n°6 : 29/01/2015
Modification n°7 : 29/09/2016
Mise en compatibilité : 17/09/2019
Modification n°8 : 23/05/2019

Légende :

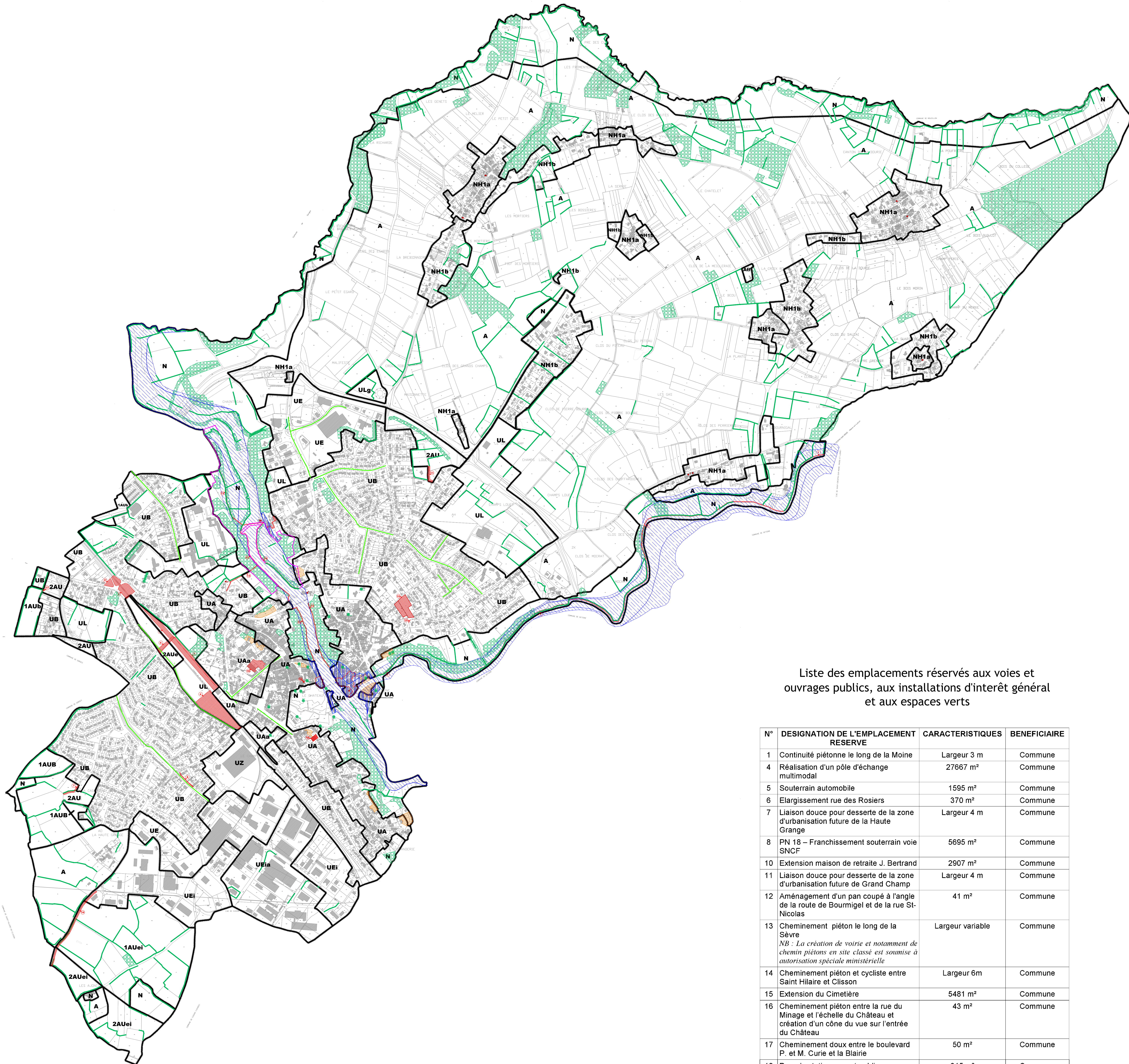
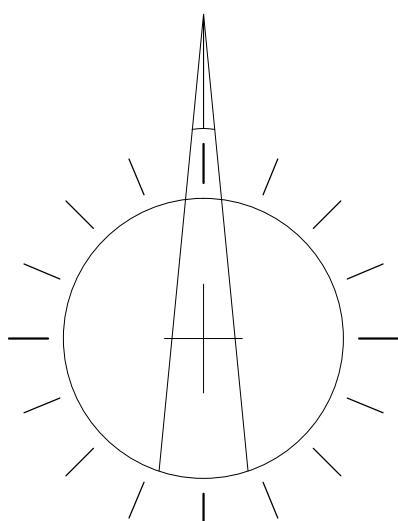
- UA** Zone urbaine ancienne
UAa Secteur d'urbanisation ancienne aérée
UB Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UE Zone urbaine d'activités tertiaires et commerciales
UEi Secteur urbain d'activités industrielles
UL Zone urbaine d'équipements d'intérêt général
ULg Secteur réservé à l'accueil des gens du voyage
UZ Zone de reconversion et de requalification urbaine
1AU Zone à urbaniser à court terme
1AUb Secteur à urbaniser réservé principalement à l'habitat
1AUei Secteur à urbaniser réservé principalement aux activités
2AU Zone à urbaniser à long terme
2AUe Secteur d'urbanisation à vocation tertiaire et commerciale
N Zone naturelle et forestière à protéger
NH1a Secteur d'urbanisation dense en milieu rural
NH1b Secteur d'urbanisation aérée en milieu rural
A Zone agricole
Atf Secteur réservé à l'aménagement de terrain familiaux

- Emplacement réservé pour voirie, ouvrage public, installation d'intérêt général ou espaces verts
 Numéro de l'emplacement réservé
 Espace Boisé Classé art. L.123.1.7 du C.U.
 Terrains cultivés à protéger en zone urbaine art. L.123.1.9 du C.U.

- Protections au titre de la Loi Paysage art. L.123.1.7 du C.U.
Trame verte remarquable
 Arbre remarquable isolé
 Alignement d'arbres structurant à protéger
 Haies bocagères à protéger (L.123.1.7)
Patrimoine bâti remarquable
 Elément bâti repère

- Quartiers et îlots à protéger (L.123.1.7)
 Champ d'expansion des crues à préserver de toute urbanisation nouvelle
 Zones inondables caractérisées par une urbanisation dense

N



Liste des emplacements réservés aux voies et
ouvrages publics, aux installations d'intérêt général
et aux espaces verts

N°	DESIGNATION DE L'EMPLACEMENT RESERVE	CARACTERISTIQUES	BENEFICIAIRE
1	Continuité piétonne le long de la Moine	Largeur 3 m	Commune
4	Réalisation d'un pôle d'échange multimodal	27667 m²	Commune
5	Souterrain automobile	1595 m²	Commune
6	Elargissement rue des Rosiers	370 m²	Commune
7	Liaison douce pour desserte de la zone d'urbanisation future de la Haute Grange	Largeur 4 m	Commune
8	PN 18 – Franchissement souterrain voie SNCF	5695 m²	Commune
10	Extension maison de retraite J. Bertrand	2907 m²	Commune
11	Liaison douce pour desserte de la zone d'urbanisation future de Grand Champ	Largeur 4 m	Commune
12	Aménagement d'un pan coupé à l'angle de la route de Boumigel et de la rue St-Nicolas	41 m²	Commune
13	Cheminement piéton le long de la Sèvre <i>NB : La création de voirie et notamment de chemin piétons en site classé est soumise à autorisation spéciale ministérielle</i>	Largeur variable	Commune
14	Cheminement piéton et cycliste entre Saint Hilaire et Clisson	Largeur 6m	Commune
15	Extension du Cimetière	5481 m²	Commune
16	Cheminement piéton entre la rue du Minage et l'échelle du Château et création d'un cône du vue sur l'entrée du Château	43 m²	Commune
17	Cheminement doux entre le boulevard P. et M. Curie et la Blairie	50 m²	Commune
18	Parc de stationnement public	615 m²	Commune